

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 15 (1907)

Heft: 8

Artikel: Conseils aux baigneurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

extraordinaire les délégués de la Société suisse de la Croix-Rouge, et leur soumettre des propositions détaillées sur l'utilisation de la somme disponible.

- e) L'agrandissement de l'Ecole de garde-malades de Berne étant devenu urgent, la Direction est autorisée, dans le cas où la propriété du Lindenhof ne pourrait être achetée, de faire l'acquisition d'un terrain favorable à cette institution, et éventuellement de faire procéder à l'élaboration de plans de construction. Il est alloué dans ce but à la Direction un crédit provisoire de fr. 300,000.

Le Secrétaire central donne à ce sujet quelques explications : il s'agit de prévoir le matériel nécessaire pour l'installation de baraques-hôpitaux ayant au total 200 à 300 lits; d'équiper et d'organiser environ 20 colonnes de transport ces prochaines années, et de réorganiser l'Ecole de garde-malades du Lindenhof qui est insuffisante, puisqu'il ne peut être répondu aux demandes d'admission et que plus de 50 postulantes attendent actuellement leur tour.

Une sérieuse opposition à cet emprunt ne se rencontra que de la part de la

section de Winterthour; les porte-paroles de cette Société déposèrent une contre-proposition invitant l'assemblée des délégués à ne pas ratifier la proposition, mais de prier la Direction — avant de contracter cet emprunt — de fournir des explications détaillées aux sections et de présenter le plan d'amortissement. Après que plusieurs délégués eurent encore pris la parole et après les explications claires et explicites du caissier central, M. Müller, et du Dr W. Sahli, l'assemblée vota l'emprunt à une très forte majorité, autorisant aussi la Direction à prélever immédiatement une somme de fr. 300,000 dans le but indiqué au dernier paragraphe.

Mais les discussions avaient pris presque toute la matinée, de sorte que l'assemblée décida de renvoyer à plus tard les travaux de M. le Dr Mürset sur la Nouvelle Convention de Genève, et M. le Dr Neiss sur la VIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres.

Un banquet très animé et fort bien servi réunit les délégués à l'Hôtel Steinbock, et les participants ne quittèrent qu'à regret la capitale grisonne où ils avaient été si bien reçus et où un grand pas a été fait en faveur de notre Société suisse de secours aux blessés. *M.*

Conseils aux baigneurs

On lit dans les « Feuilles d'hygiène » :

La natation est incontestablement un des meilleurs exercices pour le corps, parce qu'elle met en mouvement toutes les articulations, et en même temps oblige les poumons à un jeu accéléré et profond. Là où l'occasion s'en présente, il faut donc, autant que possible, prendre un bain de natation chaque jour. Et ce que nous disons là s'applique non seulement

aux jeunes garçons et aux hommes, mais aux femmes et aux jeunes filles.

Il va de soi qu'il faut faire attention que les mouvements de la personne qui nage soient toujours lents et réguliers. Il ne faut pas se mettre hors d'haleine, autrement le cœur et les poumons pourraient en souffrir.

Il ne convient pas non plus de rester trop longtemps dans l'eau, à cause de la

perte de chaleur qui en résulte; cela ne veut pas dire qu'il faille se contenter de quelques minutes, car le corps reste en mouvement pendant la nage, il produit constamment une nouvelle chaleur. Mais dans les bains d'eau douce; il ne faut pas dépasser vingt minutes. On peut rester plus longtemps dans l'eau salée de la mer. On aura soin après le bain de se sécher rapidement et vigoureusement, et non pas comme les gamins qui restent longtemps, le corps nu, hors de l'eau.

Avant de se baigner, on fera bien, au contraire, de prendre un bain d'air, et le bain de natation aura d'autant plus d'effet, si l'on s'est préalablement beaucoup donné

de mouvement au soleil, sans vêtement. Même par un ciel couvert et un temps frais, il est bon de faire quelques exercices avant d'entrer dans l'eau, mais il faut être prudent, si l'on fait un plongeon. Le saut dans l'eau n'est permis qu'à des individus jeunes, qui ont le cœur solide, et qui ne se sont pas mis en sueur avant de se baigner.

Les personnes âgées ne doivent entrer dans l'eau que graduellement, afin que le corps s'y accoutume peu à peu. Le saut brusque, surtout par une température basse, pourrait, en faisant refluer le sang de la peau vers le cœur, provoquer une congestion, et même la mort.

Appel

Lors du dernier rapport des médecins territoriaux suisses, à Coire, le 29 juin 1907, il a été relevé de divers côtés que l'intérêt pour la Croix-Rouge et pour les samaritains devait surtout être stimulé dans la Suisse romande et la Suisse italienne; c'est là en effet qu'il existe le moins de sociétés de samaritains, le moins de sections de la Croix-Rouge. On a mis en rapport cet état de choses regrettable avec le fait que les médecins des cantons romands et italiens ne s'intéressent que fort peu à la question, alors qu'ils devraient être les pionniers de l'œuvre de la Croix-Rouge dans notre patrie; peut-être aussi des considérations politiques ou religieuses jouent-elles ici un certain rôle. Quoiqu'il en soit, je voudrais prier tous mes confrères d'accorder toujours davantage d'intérêt et de sympathie à la question de la Croix-Rouge et à l'œuvre des premiers secours.

Quand les sociétés de samaritains prospéreront, l'œuvre patriotique de la Croix-Rouge sera bien vite comprise.

Le rapport des médecins territoriaux signalait spécialement encore le fait que ce sont précisément les contrées et les médecins catholiques qui témoignent le moins d'intérêt à l'œuvre dont nous parlons. Nous voulons répondre à ce reproche — peut-être justifié — par un travail énergique, et nous voulons soutenir l'œuvre nationale de la Croix-Rouge suisse. En ce faisant nous ferons preuve de patriotisme éclairé et d'amour du prochain.

Mettons-nous donc courageusement à l'œuvre, il ne nous manque qu'un peu d'intérêt et de bonne volonté.

Le Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse (lieut.-colonel Dr W. Sahli, chef des secours volontaires, à Berne), de même que le soussigné donneront en tous temps les renseignements désirés concernant les cours de samaritains, de soins aux malades, etc.

Avec un salut cordial à tous les confrères.

Dr A. HÄNE, major sanitaire,
médecin territorial VII, Rorschach.